

### **SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2022**

N°2022/92

OBJET: (422) RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2021 - APPROBATION

## L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE VINGT DEUX SEPTEMBRE,

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 9 septembre 2022, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard JAMET.

**ETAIENT PRESENTS:** Monsieur JAMET Maire,

Mme JACOUET-LEGER, M. GORZA.

Mme TROUZIER-EVEQUE, M. FLAMENT, Mme ABDELOUHAB, Mme CAMPAGNE,

M. PURGAL, Mme BRULE

Adjoints

Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN, M. GUEUDIN.

Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,

Mme RICARD, Mme HELT,

M. SAGBOHAN Conseillers Délégués

Le nombre M. BOISCO, M. PERRET, M. KERGOAT, de conseillers Mme OUEYRAT-MAUGIN, M. ROZOT.

en exercice est de 35 Mme SAIDI, M. LEGUEIL, M. LAMARCHE, M. HEURFIN,

M. FLEURIER,

Mme ENGUERRAND Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

### **ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR:**

M. WILLIOT à M. JAMET

M. PORTIER Mme CAMPAGNE à Mme TOUMI à Mme ABDELOUHAB

Mme CHRISTIN M. LEGUEIL

**ABSENTS:** M. PONCHEL et M. ZAMBUJO

**SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FAUCONNIER** 

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT A.R. du 27 Den om me cocc

Identifiant unique de l'acte N° 095-219505823

Pour le Maire

Par délégation ectrice Générale des Services

# **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET: (422) RAPPORT ANNUEL DE LA POLITIQUE DE LA VILLE 2021 - APPROBATION

N° 2022/92 du 22 septembre 2022

### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 1111-2, L 2121-29 et L 2122-21.

Vu le décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la Politique de la Ville.

Vu le Contrat de Ville intercommunal de la communauté d'agglomération du Val Parisis (CALP) 2015-2020 de juin 2015.

Vu l'avenant au Contrat de Ville intercommunal de la communauté d'agglomération du Val Parisis (CAVP) 2020-2022 de juin 2020.

Considérant que la Ville de Sannois est signataire du Contrat de Ville Le Parisis, elle participe à la co-production du projet de rapport annuel de la Politique de la Ville en tenant compte des modalités d'élaboration et du contenu fixés réglementairement,

Considérant que la Communauté d'Agglomération Val Parisis a convenu avec les communes concernées de suivre chaque année le calendrier fixé comme suit pour l'élaboration et la mise en consultation du rapport annuel de la Politique de la Ville :

- Rapport annuel élaboré sur une année civile,
- Production du rapport au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année suivante pour une présentation aux Conseils municipaux et recueil des avis,
- Présentation en Conseil communautaire fin du 1er semestre de l'année N+1.

Vu l'avis des IIème et Ière Commissions,

Après en avoir délibéré,

Vote(s) Pour: 31 Vote(s) Contre: 0 Abstention(s): 2

#### **DECIDE:**

Article 1 : d'approuver la présentation du projet de rapport annuel 2021 de la Politique de la Ville, ci-annexé.

Article 2 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <a href="http://www.telerecours.fr">http://www.telerecours.fr</a>.

AINSI DELIBERE,

LE MAIRE

LE SECRETAIRE DE SEANCE

POUR EXTRAIT CONFORME

Bernard JAMET Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parkis

Evelyne FAUCONNIER Conseillère Municipale Déléguée En charge du Cadre de vie de la ville